

Ecole supérieure en éducation sociale de Lausanne : a-t-on bien mesuré les conséquences d'une fermeture ?

Selon Vigousse du 21 novembre dernier, l'Ecole supérieure en éducation sociale de Lausanne (és-L) n'admet plus d'étudiants et va devoir fermer ses portes en 2017 dès lors que l'Etat de Vaud a décidé de lui retirer sa subvention de trois millions de francs bien qu'elle vient de recevoir une reconnaissance de la Confédération pour sa filière germanophone après l'avoir reçu en 2011 pour sa filière francophone.

On peut d'ailleurs lire sur le site internet de l'école : « Nous sommes dans l'obligation de vous communiquer qu'actuellement notre établissement n'est plus en droit de procéder à des admissions, en raison d'une décision cantonale. »

Certes, selon Vigousse, un audit du Contrôle cantonale des finances a révélé un manque de transparence comptable, mais on apprend que le canton a mis fin à sa collaboration avec de recevoir le rapport du CCF.

Après avoir licencié son directeur, le Conseil de Fondation a remis son poste au concours en précisant que le directeur devait épouser des valeurs anthroposophes. Ce serait donc plutôt un « délit d'orthodoxie scientifique » qui aurait mis le feu aux poudres.

Précisons que la durée complète de la formation est de 3 ans et se fait en cours d'emploi. Elle aboutit à un diplôme fédéral. Cette formation fait l'objet d'une intégration théorie/pratique en lien avec l'activité sur le terrain. Cette pratique quotidienne permet aux étudiants d'entrer dans des situations concrètes. Cette école est donc un des piliers de la formation des éducateurs sociaux dans le canton de Vaud.

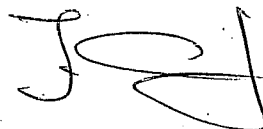
Dans ce contexte, je pose les questions suivantes en remerciant le Conseil d'Etat pour ses réponses :

1. Pour quelles raisons, l'Etat de Vaud a-t-il décidé de supprimer à terme la subvention accordée l'Ecole supérieure en éducation sociale de Lausanne, signant ainsi son arrêt de mort et comment-justifie-t-il une telle décision, lourde de conséquences ?
2. Est-il exact que l'Etat de Vaud a menacé l'é-SL de ne plus lui verser de subventions si sa direction ne signait pas un accord consistant à mettre un terme à ses activités en 2017 et que le mois suivant la subvention a été gelée mettant l'école dans la situation de devoir obtempérer sous peine de ne pas pouvoir payer ses salaires ? Si oui, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il une telle menace et une telle mesure ?

3. Le Département de l'action sociale a-t-il été consulté avant que cette décision soit prise et si non, pour quelles raisons ?
4. Par quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il résoudre les carences qui ne manqueront pas de voir le jour en matière de personnel formé nécessaire au fonctionnement des institutions socio-éducatives ?
5. Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier une décision qui favorise ainsi les HES par la suppression d'une école supérieure ? Quelle est sa stratégie ?

Vevey, le 8 décembre 2014

Jérôme Christen



Développement ^{par} souhaité

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothélos Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet-Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegnny Géraud	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegnny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neirynck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric